

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
190^e année
23 janvier 2014
n° 3 / 7584^e
pages 137 à 200

/ Mariage entre alliés : portée du droit au respect de la vie privée
(à propos de Civ. 1^{re}, 4 déc. 2013, n° 12-26.066)

La Cour de cassation, juge des droits de l'homme ?

> point de vue Hugues Fulchiron

153

Des dangers de l'équité au nom des droits de l'homme

> note François Chénéde

179

ÉDITO

137 Peine de vie, *Félix Rome*

ACTUALITÉS

- 140 Surendettement : plan conventionnel et interruption de la prescription
- 144 Liberté d'expression (violation par la Suisse) : droit de nier le génocide arménien
- 146 Enquête de flagrance : portée des actes accomplis postérieurement
- 149 Affaire « Vincent Lambert » : refus confirmé de l'euthanasie passive

POINTS DE VUE

- 152 Pour que vive le concours d'agrégation en droit!, *Michel Grimaldi*
- 155 De l'ordre public, *Raphaël Piastra*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 157 **Chroniques** : L'influence des droits européens sur le droit américain, *Jean-Christophe Roda*
- 164 Que sont les notions devenues?, *Didier R. Martin*
- 169 **Panorama** : Avocat, *Thierry Wickers*
- 183 **Notes** : Les statuts (et le contrat) fermés aux tiers, note sous Com. 13 nov. 2013, *Bruno Dondero*
- 187 Réserve de propriété et privilège : quand une sûreté en chasse une autre, note sous Com. 15 oct. 2013, *Laurent Saenko*
- 192 Distribution des cosmétiques et des médicaments : l'inéluctable commercialisation par internet?, note sous Com. 24 sept. 2013, *Alexandra Mendoza-Caminade*
- 196 Réalisation des conditions suspensives : du strict respect des stipulations contractuelles, note sous Civ. 3^e, 20 nov. 2013, *Sandrine Tisseyre*

ENTRETIEN

- 200 Didier Maus - A propos des ordonnances *Dieudonné* : dignité de la personne humaine et ordre public

DALLOZ

321403

9 782993 1214039

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Florine LHUILLIER (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Etranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Janvier 2014

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14°

RCS Paris 572 195 550

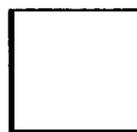
Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

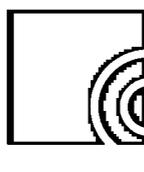
TVA FR 69572195550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE



ÉDITO par Félix Rome
137 Peine de vie



ACTUALITÉS

140

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Surendettement: plan conventionnel et interruption de la prescription, *Civ. 2^e, 9 janv. 2014*

Contrat d'affaires

Transport aérien (responsabilité): lésion auditive subie par un passager, *Civ. 1^{er}, 15 janv. 2014*

Propriété intellectuelle

Brevet européen (revendication): point de départ de la prescription, *Com. 7 janv. 2014*

Société et marché financier

Sociétés cotées: guide d'application du code AFEP-MEDEF

Sociétés civiles non immatriculées: effets de la perte de la personnalité morale, *Com. 7 janv. 2014*

143

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Réforme du droit des obligations: discussion du projet de loi au Sénat

144

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Liberté d'expression (violation par la Suisse): droit de nier le génocide arménien, *CEDH 17 déc. 2013*

145

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Dénonciation calomnieuse: exécution d'une obligation légale, *Crim. 14 janv. 2014*

Presse et communication

Procédure en matière de presse: nullité du pourvoi formé avant l'arrêt au fond, *Crim. 14 janv. 2014*

Procédure pénale

Convention d'entraide judiciaire: office du juge, *Crim. 15 janv. 2014*

Enquête de flagrance: portée des actes accomplis postérieurement, *Crim. 18 déc. 2013*

Appel pénal: application des règles de forme au ministère public, *Crim. 14 janv. 2014*

Détention provisoire: qualification d'une expertise médicale, *Crim. 18 déc. 2013*

Détention provisoire (prolongation): modalités de convocation de l'avocat, *Crim. 3 déc. 2013*

Fichier automatisé des empreintes digitales: projet de décret

148

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Prévention des conflits d'intérêts (fonctions ministérielles): publication d'un décret
Projet de loi d'avenir pour l'agriculture: adoption par l'Assemblée nationale

Santé publique

Affaire « Vincent Lambert »: refus confirmé de l'euthanasie passive, *TA Châlons-en-Champagne, 16 janv. 2014*

150

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Recours au travail de nuit: renvoi de trois QPC, *Soc. 8 janv. 2014*

Dérogations au repos dominical: renvoi de quatre QPC, *Soc. 8 janv. 2014*

151

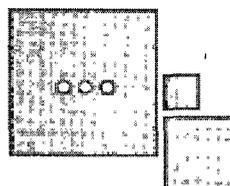
PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Juge de la mise en état (compétence): sursis à statuer, *Com. 7 janv. 2014*

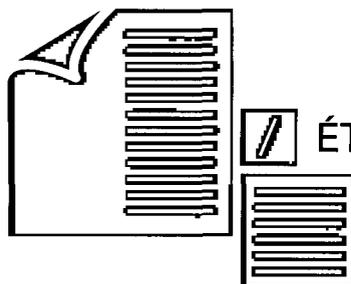
Voie d'exécution

Astreinte (liquidation): moment d'appréciation du comportement du débiteur, *Civ. 2^e, 9 janv. 2014*



POINTS DE VUE

- 152 Pour que vive le concours d'agrégation en droit !
par Michel Grimaldi
- 153 La Cour de cassation, juge des droits de l'homme ?
par Hugues Fulchiron
- 155 De l'ordre public
par Raphaël Piastra



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

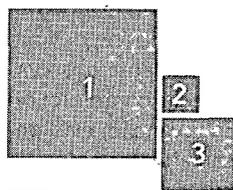
- 157 L'influence des droits européens sur le droit américain
par Jean-Christophe Roda
- 164 Que sont les notions devenues ?
par Didier R. Martin

PANORAMA

- 169 Avocat
novembre 2012 - décembre 2013
par Thierry Wickers

NOTES

- 179 Des dangers de l'équité au nom des droits de l'homme
(à propos de la validation judiciaire d'un mariage illégal),
note sous Civ. 1^{re}, 4 déc. 2013
par François Chénéde
- 183 Les statuts (et le contrat) fermés aux tiers,
note sous Com. 13 nov. 2013
par Bruno Dondero
- 187 Réserve de propriété et privilège; quand une sûreté
en chasse une autre, *note sous Com. 15 oct. 2013*
par Laurent Saenko
- 192 Distribution des cosmétiques et des médicaments:
l'inéluctable commercialisation par internet ?,
note sous Com. 24 sept. 2013
par Alexandra Mendoza-Caminade
- 196 Réalisation des conditions suspensives:
du strict respect des stipulations contractuelles,
note sous Civ. 3^e, 20 nov. 2013
par Sandrine Tisseyre



ENTRETIEN

- 200 Didier Maus - A propos des ordonnances *Dieudonné*: dignité de la personne humaine et ordre public

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).